

LES PRIORITÉS POLITIQUES DU MOUVEMENT DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

PROPOSITIONS SOUMISES AUX MEMBRES DE LA FECHIMM PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LORS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2007

Le contexte

Au cours de la dernière année, le conseil d'administration de la CQCH et celui de la FECHIMM ont tenu des exercices de planification stratégique afin de mieux identifier leurs priorités. De part et d'autre, ils ont convenu que la dimension politique devait être la première priorité, et qu'elle concernait tant le développement continu du Mouvement que sa pérennité.

Lors de l'AGA de la FECHIMM, en avril 2007, les membres ont adopté une résolution à l'effet de tenir une assemblée générale extraordinaire à l'automne 2007 sur les priorités politiques du Mouvement coopératif et sur les propositions issues du comité sur la révision des structures de la CQCH. Les membres souhaitaient ainsi actualiser diverses analyses et positions énoncées lors d'assemblées précédentes et lors de la publication de divers mémoires.

Le 27 mai, lors de l'AGA de la CQCH, plusieurs résolutions à caractère politique furent débattues et la plupart ont été adoptées.

Au cours des années, divers dossiers politiques ont évolué, que ce soit au plan national ou régional. Mentionnons entre autres les petites avancées obtenues récemment quant aux pertes de subventions des coopératives régies par l'article 95, ou encore la mise en place du Fonds du logement social de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

D'autres dossiers ont peu progressé, par exemple celui de la création d'une réserve foncière dédiée à l'habitation pour les ménages à revenu faible ou modeste.

Enfin, d'autres questions fondamentales se sont précisées pour l'avenir du Mouvement, comme celle de la fin des accords d'exploitation, une problématique à laquelle seront confrontées plus de 25% des coopératives de la région métropolitaine d'ici 6 ans.

Les sujets de préoccupation sont nombreux, mais certains émergent avec une persistance remarquable. Ils ont fait régulièrement l'objet d'interventions, de campagnes, de communiqués, mémoires, etc. Il est utile de rappeler que la Fédération s'est souvent manifestée sur ces sujets lors de consultations ou débats.

Le développement de l'habitation coopérative

Tandis que le taux d'inoccupation des logements à Montréal se relève peu à peu, le besoin pour des logements à prix abordables pour les ménages à faible revenu continu de grandir. Le logement véritablement abordable reste rare. La Fédération a fait régulièrement connaître sa position sur le sujet, notamment dans son mémoire à l'Office de consultations publiques de Montréal sur le *Projet Porte Sainte-Marie* (2004) en faveur de l'adoption de politiques municipales forçant l'Inclusion de logements communautaires dans les projets de construction de nouveaux logements.

Dans son mémoire sur *la salubrité et l'entretien des logements*, remis à la Commission de la mise en valeur du territoire, l'aménagement et le transport collectif (2006), la FECHIMM faisait valoir l'importance de constituer une banque de terrains dédiée au développement de l'habitation communautaire et identifiait les moyens et opportunités à saisir pour la mettre sur pied.

Sur le même sujet, rappelons aussi que lors de la dernière assemblée générale annuelle de la Fédération, les membres ont initié une campagne de pétitions en vue de demander le prolongement de la programmation du programme AccèsLogis avec, pour résultat, l'obtention d'un engagement gouvernemental (mai 2007) pour la production de 2000 unités de logement supplémentaires.

La pérennisation des entreprises coopératives d'habitation

Autre fondement de la mission de la Fédération, la consolidation et la pérennisation des projets coopératifs en habitation constituent une préoccupation de premier ordre. Les représentations auprès des instances gouvernementales ou encore de la SCHL et de la SHQ représentent toujours un important volet de l'action politique. Bien que souvent, l'action à ce chapitre se mène au niveau de dossiers particuliers, l'approche de la fin des conventions des coopératives de l'article 95, qui représentent près de 50% du parc immobilier coopératif fait de la pérennisation un enjeu d'une ampleur incontournable.

L'aide financière aux ménages à faible revenu

À travers ces préoccupations de développement et de pérennisation de l'habitation coopérative, un dénominateur commun se révèle : offrir, de façon durable, des logements salubres et abordables au plus grand nombre de ménages ayant des revenus faibles ou modestes. Corollaire à cet objectif, il faut assurer la permanence de l'aide financière à ces ménages. C'est pourquoi, de concert avec les autres fédérations régionales et la Confédération québécoise des coopératives d'habitation, la Fédération a toujours maintenu en première priorité le maintien de l'aide aux personnes. Il s'agit d'une question d'équité sociale, mais aussi une question de stabilité parmi les membres des coopératives.

L'importance de la concertation dans l'action politique

Ces trois axes d'action politique, reliés aux enjeux majeurs, doivent faire l'objet d'actions concertées afin de gagner en pouvoir d'influence. Notre participation à la CQCH, en

particulier dans l'établissement et la mise en œuvre de campagnes d'action politique, constitue une condition indispensable à l'atteinte de ces objectifs. Il est donc indispensable que la concertation gouverne les décisions stratégiques à cet effet.

Dans cette perspective, le conseil d'administration de la FECHIMM est à mettre sur pied un comité d'action politique dédié précisément à l'analyse, la vigie et l'élaboration de stratégies d'actions qui, chaque fois que cela sera pertinent, composeront ou seront arrimées aux stratégies privilégiées au niveau national, à la CQCH.

Le conseil d'administration croit que sa proposition permettra d'agir concrètement sur les enjeux fondamentaux du Mouvement et que la mobilisation des coopératives autour de ces questions produira un impact réel auprès des décideurs politiques et chez les membres.

Proposition : Les priorités politiques de la FECHIMM

Pour l'année 2007-2008, nous proposons que les priorités politiques de la FECHIMM soient les suivantes :

Priorité #1 : Considérant la demande soutenue de logements pour les ménages à faibles et moyens revenus, il est proposé de poursuivre les démarches auprès des instances appropriées, et particulièrement auprès des villes de Montréal et de Laval, dans le but de réunir les conditions favorables au développement des coopératives d'habitation, par exemple par l'extension des politiques d'inclusion, la constitution de banques municipales de terrains dédiées à la réalisation de projets d'habitation et le financement public du développement des coopératives.

Priorité #2 : Considérant les principes directeurs et le plan d'action adoptés par la CQCH, relativement à la fin des accords d'exploitation, il est proposé de reconnaître les actions prioritaires suivantes au plan national:

- Se doter d'un plan d'action régional et l'harmoniser au plan national préparé par le groupe de travail de la CQCH.
- Informer toutes les coopératives d'habitation de la région sur les conventions d'exploitation et sur les impacts reliés à leur fin.
- Assurer les représentations politiques sur le territoire de la FECHIMM, de façon à garantir le maintien de l'aide à la personne après la fin des conventions, car il s'agit d'une responsabilité de l'État.